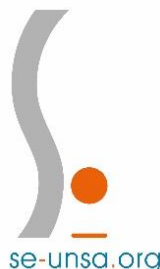


Laval, le 9 novembre 2020



Loïc BROUSSEY  
Secrétaire Départemental  
SE-Unsa  
15 rue Saint Mathurin  
53000 LAVAL

à **Monsieur l'Inspecteur d'Académie**  
Directeur Administratif des Services de L'Education Nationale  
De la Mayenne

**Objet :** demande d'exercer des missions de remplacement à des enseignants maîtres E

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

J'ai été sollicité par des enseignants exerçant des fonctions de maître E à qui l'on demande d'effectuer des missions de remplacement en milieu ordinaire. Lors de notre audience du 5 novembre, vous aviez évoqué cette possibilité et nous vous avons exprimé notre étonnement d'une telle mesure alors que la Mayenne est vantée pour son taux de remplacement.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il ne me semble pas que cette mission rentre dans leurs attributions.

En effet, la circulaire 2014-107 relative au fonctionnement des RASED et des personnels qui y exercent indique : « les enseignants spécialisés apportent une aide directe aux élèves manifestant des difficultés persistantes d'apprentissage ou de comportement. »

Ils mettent « en place pour ces élèves des actions qui visent à la maîtrise des méthodes et des techniques de travail, à la stabilisation des acquisitions et à leur transférabilité, à la prise de conscience des manières de faire qui conduisent à la réussite. »

D'autre part, la circulaire 2017-050 qui prévoit l'amélioration du remplacement indique dans son annexe 2 que le remplacement dans le premier degré est confié à des « titulaires remplaçants » et qu'en cas « de difficultés de remplacement dans une zone, l'autorité départementale procède à une régulation en faisant appel aux personnels de remplacement d'une autre zone. »

Pour les raisons invoquées précédemment, nous considérons cette mesure comme infondée et vous demandons d'y mettre fin. Nous avons bien conscience du caractère exceptionnel de la crise que nous traversons mais les Réseaux d'aide n'ont pas vocation à combler un éventuel manque de remplaçants au détriment des élèves qui nécessitent une aide de leur part. Le gouvernement, qui dès le mois de mars a prétendu que nous étions « prêts » semble ne pas avoir mesuré les conséquences de la maladie en termes de présence des fonctionnaires, preuve s'il en était besoin que nous ne le sommes pas.

Par ailleurs, pour les collègues ayant accepté, nous souhaitons connaître le régime d'indemnisation et de responsabilité de ces personnels.

Dans l'attente, je vous prie de recevoir Monsieur l'Inspecteur d'Académie, mes respectueuses salutations.

Loïc Broussey